

ENVOL MAGAZINE



DECEMBRE 2020

**ENTRAINEMENTS
PENDANT LES VACANCES
DE NOËL
POUR LES MINEURS**

**A COULANGES
Mercredi 23 et 30 décembre
17h30 à 20h30**

**A VINCELLES
Suivant autorisations
Municipales**





REPRISE POUR LES JEUNES

LE 15 DÉCEMBRE

APPLICATION DES DÉCISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT A PARTIR DU 15 DÉCEMBRE

Paris, le 11 décembre 2020

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Roxana MARACINEANU

Ministre déléguée chargée des sports

Suite aux annonces du Premier ministre, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, détaillent les nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du mardi 15 décembre 2020, date qui marquera le passage du confinement à l'instauration d'un couvre-feu strict de 20 h à 6 h du matin. En journée, l'attestation de sortie n'est plus requise mais demeure nécessaire après 20 h et jusqu'à 6 h pour des motifs restreints.

Parmi les évolutions principales, le retour des mineurs dans les équipements sportifs couverts avec une pratique encadrée, est acté à partir du 15 décembre, dans le respect des protocoles sanitaires applicables.

« A l'approche des vacances scolaires, le Gouvernement a souhaité porter une attention particulière à l'activité physique et sportive des mineurs et offrir aux familles la possibilité de confier leurs enfants à des associations, dans tous les équipements sportifs. Renouer ce lien social de manière progressive est essentiel pour les structures associatives mais aussi les adhérents. Nous savons les collectivités très soucieuses de garantir l'accès aux équipements couverts y compris pendant les fêtes et les remercions de tout cœur de leur mobilisation pour la continuité de l'activité associative si essentielle dans cette période troublée. » Jean-Michel BLANQUER et Roxana MARACINEANU

Pour la pratique sportive des mineurs

La pratique sportive ne sera plus limitée ni en durée ni en périmètre mais devra s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 20h). Seule une pratique sans proximité avec les autres sportifs est autorisée, ce qui exclut les pratiques sportives avec contacts.

Les rassemblements demeurent limités à 6 personnes dans l'espace public sauf si l'activité est encadrée par un éducateur sportif diplômé.

A partir du 15 décembre, les publics mineurs seront également autorisés à reprendre les activités extrascolaires en intérieur. La pratique sportive encadrée, déjà possible en plein air, pourra donc reprendre dans les équipements sportifs clos et couverts comme les gymnases, les piscines, les courts couverts dans le respect des protocoles applicables (distanciation, port du masque avant et après la pratique) et avec accès aux vestiaires collectifs.

Cette décision permettra aux acteurs privés comme associatifs de proposer aux familles une prise en charge, par un éducateur diplômé, des enfants notamment au travers de stages pendant les vacances scolaires. Dans les ERP, les effectifs autorisés ne sont pas limités par principe, mais doivent découler de l'application des protocoles sanitaires.



MAITRE JACQUES

N'EST PLUS

Jacques Secrétin, 495 sélections en équipe de France, 237 médailles à l'étranger, 61 titres de champion de France, 4 titres de champion d'Europe, 1 titre de champion du monde, un des plus grand champion que la France ai connu tout sports confondus.

Pour sa retraite sportive il à réalisé et interprété 3 spectacles comiques et démonstratifs sur le thème du tennis de table.

Les jeunes de l'ENVOL ont pu assister au musique ping show en 2005 à Montbard et rencontrer maitre Jacques à l'issu du spectacle, toujours disponible et toujours aussi sympathique.





ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
YONNE

**RESPECTONS LES GESTES
BARRIERE ET A BIENTÔT**

**CAMPAGNES
DE
DÉPISTAGE**



COVID-19

Opération dépistage du Covid 19 à Auxerre organisé par l'ARS.

Samedi 19 décembre de 10h à 16h au centre Leclerc (restaurant la Gougère)

Dimanche 20 décembre de 10h à 16h Géant Casino (cafétéria)

REPRISE POUR TOUS

Adultes et jeunes le 20 janvier (à confirmer par le gouvernement)

Le match ENVOL - Varennes prévu fin octobre à Vincelles

Est reporté au vendredi 5 février à 20h



**COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET
JE PROTÈGE LES AUTRES"**

PROTOCOLE PHASE 5

LES CLUBS



Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.



En dehors des phases de jeu, une **distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.



Concernant les vestiaires, les douches et le club house de votre club sont accessibles dans le **strict respect des protocoles sanitaires**.



Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu



Nettoyez le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.



Les clubs établissent une liste nominative des participants.

AVANT DE JOUER



Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.



Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.



Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

PENDANT LA SEANCE



Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.



L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être **nettoyé avant chaque séance**.



La **poignée de main n'est pas autorisée**. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS

Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...).

Porter un masque en dehors des phases de jeu. Les encadrants doivent porter un masque.

Nettoyer ses mains régulièrement.

Paris, le 08 septembre 2020.

En plus des gestes barrières généraux (pas de poignées de main ni d'embrassades, distance physique, toux dans son coude...), voici les consignes sanitaires à respecter pour une reprise du Ping en toute sécurité. Ces consignes s'ajoutent à celles du gouvernement et du Ministère des Sports (au 02 septembre 2020). Ces consignes sont applicables sous réserve des modalités de déconfinement préfectorales et locales.

DISTRIBUTION DES CADEAUX DE NOEL

AUX JEUNES DU CLUB

**MERCREDI 23
DECEMBRE**

**LORS DE
L'ENTRAINEMENT
A COULANGES**

